



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 12371

Numéro SIREN : 784 606 576

Nom ou dénomination : ICADE PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2016 sous le numéro de dépôt 58806



1605886401

DATE DEPOT :	2016-06-15
NUMERO DE DEPOT :	2016R058806
N° GESTION :	2007B12371
N° SIREN :	784606576
DENOMINATION :	ICADE PROMOTION
ADRESSE :	35 rue de la Gare 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2016/06/15
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

ICADE PROMOTION

Société par actions simplifiée au capital social de 29.683.456 euros

Siège social : 35 rue de la Gare – 75019 Paris

784 606 576 RCS Paris



07 B12371

DB du 15/6/16

C2

PROCES VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize,
Le quinze juin,

La société ICADE, société anonyme au capital de 112.966.652,03 €, dont le siège social est situé 35, rue de la Gare – 75019 Paris, identifiée sous le numéro 582 074 944 RCS PARIS,

Prise en sa qualité d'Associé Unique de la société ICADE PROMOTION (ci-après "la Société"), propriétaire de la totalité des 7.420.864 actions composant le capital social de la Société,

Reconnaissant avoir été mise en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, dont les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Le texte des projets de décisions soumises à l'Associé Unique,
- Les statuts à jour de la Société.

S'est déclarée pleinement informée des projets de décisions et documents corrélatifs soumis à son vote, et a pris, sur consultation du Président de la Société, les décisions suivantes au siège social de la Société relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Constataction de l'arrivée à son terme du mandat de Monsieur Hervé Manet en qualité de Président - Nomination de Monsieur Olivier Wigniolle en qualité de nouveau Président
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

* * *

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 20.501.656,48 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus sans réserve au Président pour tous les actes de gestion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 20.501.656,48 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	20.501.656,48 €
Diminué des sommes affectées au compte « Réserve légale »	0 €
Augmenté du « Report à Nouveau » antérieur	118.619.315,65 €
<i>Soit un bénéfice distribuable de :</i>	<i>139.120.972,13 €</i>
Dividende distribué à l'actionnaire unique :	20.501.656,48 €
Solde affecté au compte « Report à Nouveau »	118.619.315,65 €

A la suite de cette affectation du résultat :

- les capitaux propres de la Société demeureront supérieurs au montant du capital augmenté des réserves non distribuables ; et
- le compte Report à Nouveau sera porté à la somme de 118.619.315,65 €

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2016.

En outre, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois dernières années, les dividendes suivants ont été versés :

Année	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Avoir fiscal	Dividendes totaux
2013	5 172 635	-	NA	-
2014	7 420 864	-	NA	-
2015	7 420 864	13,48	NA	100 033 247 €

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte purement et simplement, qu'aucune convention dite réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

QUATRIEME DECISION

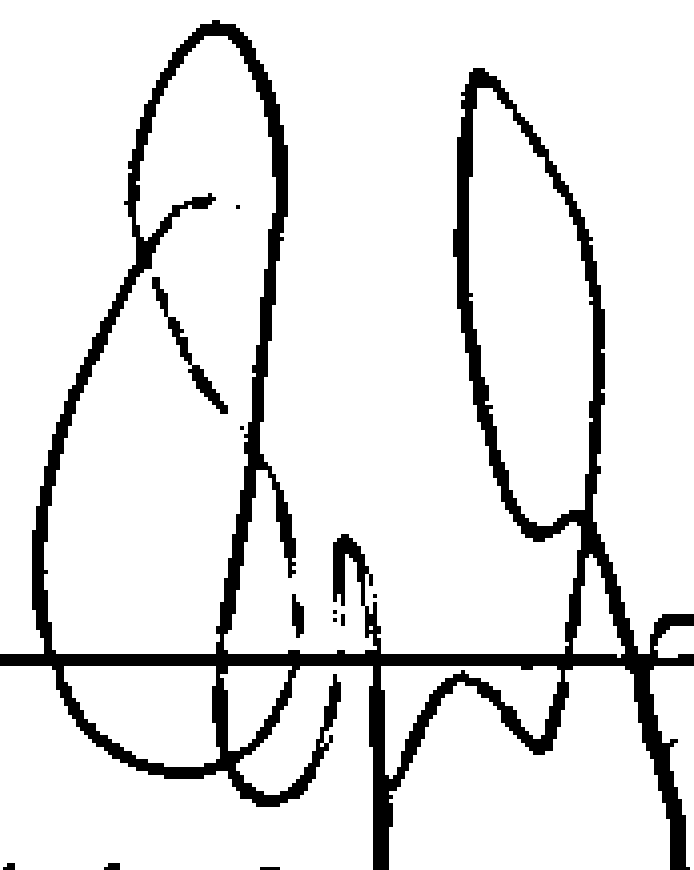
L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, constatant que le mandat de Monsieur Hervé Manet arrive à son terme, décide de nommer Monsieur Olivier Wigniolle en qualité de Président pour une durée de 3 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se réunir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités requises, partout où besoin sera.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



La société ICADE
représentée par Olivier WIGNIOLLE